

## **Compte-rendu réunion conseil municipal du mardi 4 septembre 2018 à 19h 00**

-----

Convocation du 20 août 2018  
Secrétaire de séance : Béatrice Bortoluzzi  
Absente excusée : Isabelle Simonneau

Concernant l'**extension du cimetière** est accepté le devis de l'entreprise LD Paysages pour la somme de 7 773,36 € ttc. Les travaux consistent à la fourniture et pose d'une clôture en grillage panneaux rigides de 1m 50 de haut sur 67 m de long avec portail de 3 m à deux vantaux.

L'entreprise Lacombe doit venir présenter au conseil municipal l'aménagement de cette extension pour ce qui est de la fourniture et installation d'un columbarium plus caveau communal et dépositoire.

Réunion prévue mercredi 12 septembre à 18h30 à la mairie.

Avant toute intervention l'entreprise Thibal doit intervenir pour procéder au nivellement de la parcelle.

Reste toutefois l'incertitude concernant la mise en place d'un compteur d'eau puisque SUEZ venu sur les lieux à notre demande ne nous a toujours pas remis le devis demandé ni fait part des solutions pouvant être envisagées.

Les **travaux** qui avaient été prévus à l'**école** durant les vacances ont été réalisés - peinture ouvertures cantine + toiture classe refaite + éclairage classe remplacé et fenêtre transformée par une porte afin de faciliter l'accès pour handicapés. D'autre part afin de ne pas réduire la surface du préau la rampe d'accès qui devait être faite sera remplacée par une structure amovible qui sera mise en place si besoin est.

Après visite du chantier il a été remarqué quelques finitions non faites ; l'entreprise sera contactée afin d'intervenir.

La rénovation du **logement de la poste** donne satisfaction ; passage du diagnostiqueur jeudi après-midi 6 septembre puis mise en location.

Il est constaté que les gros travaux de **restauration de l'église** traînent en longueur et donc que le délai d'intervention ne peut être respecté. La solution de prolongation de délai au travers d'interruption de travaux pour différentes causes ne peut être la solution de facilité mise en place. En conséquence un courrier est envoyé au maître d'œuvre afin qu'il intervienne auprès des entreprises dans le cadre de la mission complète qui lui a été confiée.

Le devis transmis par l'entreprise DAGAND relatif à la création d'une niche dans le mur en pierre du cimetière pour emplacement disjoncteur / compteur est accepté pour la somme de 606,16 € ttc étant entendu que la proposition de mise en place d'une porte sera discutée avec le maître d'œuvre.

Suite au passage de l'APAVE pour **contrôle des installations électriques** salle polyvalente et salle de réunion à l'étage il s'avère que les 4 blocs de sécurité de la salle doivent être changés. L'électricien intervenant sur la commune sera contacté.

Le **contrat de maintenance** pour les deux radars pédagogiques proposé par l'entreprise Elan Cité est accepté pour la somme 477,60 € ttc/an.

Le problème d'**infiltration d'eau** entre la structure et le crépi de la **rampe d'accès pour handicapés** de la mairie doit être solutionné par la fabrication et mise en place d'une cornière sur toute la longueur avant que le crépi ne soit refait. La forme et le matériau employé seront définis avec l'entreprise en charge de cette réparation.

Il est rappelé que la **benne pour encombrants** sera placée au giratoire de Laurençon le week-end du 15 / 16 septembre. Nous devons profiter de cette mise à disposition pour y déposer les quelques encombrants communaux.

Suite à la chute d'un tilleul dans la cour de l'école les autres arbres seront sondés et élagués durant l'hiver prochain. De plus est envisagée la replantation pédagogique d'un arbre avec la participation des élèves si autorisation de l'enseignante pour cette démarche.

Il sera demandé à l'employé communal de fabriquer deux portes devant permettre la fermeture des boîtiers électriques du lavoir ainsi que remplacement (Ese Etcheberry) des deux ou trois tuiles manquantes en bordure de toiture du lavoir.

Des travaux d'élagage commandés par ENGIE sont en cours sur la commune. Affichage a été fait en mairie ainsi qu'au bureau de poste plus une insertion sur le site municipal.

Un courrier du président du **syndicat des eaux** a été envoyé au délégué communal pour proposition de travaux considérés comme prioritaires sur le réseau public étant entendu que le remplacement de la canalisation allant du surpresseur de Jouhanet à l'intersection de la voie communale du Tucaou est déjà retenu pour inscription sur le budget syndical de 2019.

Séance levée à 21h 05